



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Yonne



Direction de l'éducation nationale  
Auxerre 1

Téléphone  
03 86 72 20 43  
Fax  
03 86 51 21 30  
Mél.

secaux1@ac-dijon.fr

<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

Auxerre, le 17 mars 2016

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants volontaires  
S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

**Objet : stages de remise à niveau des vacances de printemps**

Vous êtes volontaires pour conduire, pendant les vacances de printemps, un stage de remise à niveau à destination d'élèves de CM1 et CM2 ayant des difficultés en français et/ou mathématiques.

**Les séances auront lieu du lundi 11 avril au vendredi 15 avril (à raison de 3 heures par jour le matin).**

Je vous demande de bien vouloir prendre au plus tôt l'attache du directeur de l'école dans laquelle vous prendrez en charge un groupe afin que vous soyez communiquées avant les vacances les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, renseignements d'urgence, horaires, modalités de communication avec les familles au cas où vous seriez absents, etc..).

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous rappelle que les élèves sont placés sous votre responsabilité et que vous n'assurerez pas de séquences individuelles. Par ailleurs, vous devez prévoir pour les élèves inscrits un bilan des progrès réalisés pendant le stage et le communiquer à leur famille ainsi qu'à leur enseignant.

Je vous remercie très sincèrement de votre collaboration.

l'inspecteur de l'éducation nationale

Olivier GOUEL

**Pièces-jointes :**

- une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse remis au directeur
- une fiche-élève (bilan de compétences) remise par l'enseignant de la classe et une fiche individuelle d'évaluation de fin de stage à compléter (ces deux documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).